**Remarques générales sur le programme de Talon.**

Talon mise sur la défiscalisation et sur la fiscalité incitative pour de nombreux métiers et dans de nombreux domaines, notamment pour les investissements privés. Comment trouver alors les ressources nécessaires au fonctionnement de l’État ?

Talon veut créer plusieurs agences et structures dans plusieurs ministères et dans plusieurs départements [il faudrait lister les agences et les structures qu’il compte créer]. Cela ne risque-t-il pas d’alourdir l’administration publique ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Thème*** | ***Talon*** | ***Zinsou*** |
| **Administration judiciaire** | Restructurer le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) de sorte que le pouvoir exécutif n’y joue plus un rôle prépondérant. À cette fin :   * Le Président de la République ne siègera plus au sein de l’institution. * Le Président le Cour Suprême exercera les fonctions de Président du CSM. * L’Inspection Judiciaire sera rattachée au CSM.   Accélérer la mise en œuvre de la carte judiciaire et rendre opérationnelles les Chambres Administratives et des Comptes dans les tribunaux et cours d’appel.  Rattacher fonctionnellement la Police Judicaire au Ministère de la Justice.  Mettre en place un pôle financier dans la chaîne pénale en vue de la répression efficace des infractions économiques.  Créer une école dédiée exclusivement à la formation des magistrats. |  |
| **Administration publique** | Passer d’une administration d’autorisation à une administration de déclaration.  Accélérer la modernisation de l’administration publique en ce qui concerne notamment : les procédures, l’informatisation, l’archivage numérique et la dématérialisation. |  |
| **Agriculture** | 6 pôles régionaux de développement agricoles seront constitués. Chacun de ces pôles fera l’objet d’un programme de développement régional qui fixera plus précisément les vocations des terres, la localisation des infrastructures et des équipements structurants, les secteurs de l’économie à renforcer ou à développer et les patrimoines à préserver.  Chaque filière sera dotée d’une structure de recherche spécifique.  Chaque pôle sera doté d’une école professionnelle agricole.  Défiscaliser intégralement les exploitations agricoles (agriculture, élevage et pêche) – exonération de la TVA sur les produits d’alimentation animale.  Déclarer l’agriculture comme secteur prioritaire d’investissement.  **Pour l'élevage:**  Le développement de la pratique de stabulation et d’embouche dans les bassins de production laitière et d’animaux de boucherie  La promotion de l’insémination artificielle pour l’amélioration des performances des races locales.  Une couverture vaccinale plus adéquate en partenariat avec les vétérinaires privés pour assurer une meilleure maitrise des épizooties.  La promotion de l’élevage de petits ruminants dans toutes les communes, en vue de couvrir à moyen terme les besoins nationaux en viande.  L’entretien et la réalisation de points d’eau dans les couloirs de transhumance.  **Pour le coton :**  Mettre en place un programme d’amélioration rapide des rendements pour porter la production cotonnière annuelle au delà̀ de 500.000 tonnes, tout en réduisant les superficies dédiées. A cet effet, les formules d’engrais seront actualisées et de nouveaux types de fumure seront introduits. Une nouvelle approche des techniques culturales sera adoptée pour parer aux incertitudes du climat. |  |
| **Aménagement du territoire** | **Mesures générales:**  Mettre rapidement en œuvre un programme d’investissement pour la satisfaction des besoins des populations en énergie électrique et en eau potable. Dans les zones rurales, les énergies renouvelables, notamment les énergies solaires, seront la source principale de fourniture d’énergie électrique.  Développer le programme immobilier d’habitat social dans les chefs-lieux de départements et dans certaines agglomérations : assurer la mise à disposition de parcelles assainies (voie d’accès, eau, électricité) par les soins de l’Etat ou par des partenariats avec des investisseurs privés et réaliser au profit des populations à revenus modestes des logements à loyer modéré.  Généraliser et accélérer la procédure d’obtention des certificats de propriétés foncières (titres fonciers) ainsi que la transformation des permis d’habiter : dans ce cadre, l’Etat mettra en place un dispositif et les mesures d’accompagnement nécessaires qui permettront la transformation à coût réduit de tous les permis d’habiter en certificats de propriétés foncières avant le 31 décembre 2017.  Etablir le Plan Foncier Rural sur tout le territoire national. Contrôler le déclassement du foncier rural en foncier urbain et empêcher le morcellement du foncier rural (terres agricoles).  **Quelques projets spécifiques:**  Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Cotonou et de son plan d’eau  Restructuration et modernisation du marché Dantokpa à Cotonou  Rénovation du centre-ville Ganhi à Cotonou  Résorption et / ou réaménagement des quartiers insalubres à Cotonou  Réalisation des infrastructures d’assainissement et de drainage des eaux de pluies à Parakou  Restructuration et modernisation du marché de Parakou  Modernisation du système de collecte, transport, traitement et élimination des ordures en décharges contrôlées  **Accélération & renforcement des capacités du processus de décentralisation**  Les nouveaux chefs-lieux des six départements (Alibori, Atlantique, Collines, Couffo, Donga et Plateau), seront désignés au plus tard le 31 décembre 2016.  Ces nouveaux chefs-lieux seront installés, équipés et fonctionnels au plus tard le 31 décembre 2017. |  |
| **Transport** | Démarrage et réalisation du quatrième pont et de la voie rapide de contournement Nord-ouest de Cotonou vers Abomey Calavi.  Réalisation de l’Aéroport International de Glodjigbe avec redimensionnement de la voie Cotonou-Calavi et Glodjigbe.  Réalisation du tronçon d’autoroute Sèmè-Kpodji à Porto Novo.  Réalisation d’un nouveau pont et réhabilitation des infrastructures routières à Porto-Novo.  Réhabilitation des infrastructures routières à Parakou. |  |
| **Commerce & Industrie** | [rien d’original]  [rien d’original pour l’artisanat] |  |
| **Culture & Art** | Redynamiser les semaines culturelles scolaires en leur donnant un contenu réel (organisation de concours artistiques entre établissements).  Organiser des festivals et de concours par région pour la détection des vocations et talents. |  |
| **Diplomatie & Coopération internationale ~~(sous-région)~~** | Mettre en œuvre une diplomatie plus efficace envers le Nigeria en vue de permettre le libre échange commercial, conformément aux dispositions des accords communautaires et bilatéraux.  Mettre en place un programme d’incitation de l’investissement au Bénin pour la diaspora basé sur un accord fiscal avec les pays de résidence. Dans ce cas, l’Etat béninois prendra partiellement en charge l’incidence fiscale des revenus investis par la diaspora. |  |
| **Éducation** | Redéfinir les cartes scolaire et universitaire pour intégrer la vision en matière d’enseignement, de formation et de recherche. Ces nouvelles cartes prendront en compte un système éducatif bilingue qui intègre l’outil informatique au niveau initiatique au primaire dans le quotidien de l’enseignement secondaire et supérieur.  Créer une Direction de la Formation et Contrôle Qualité au sein des ministères en charge des Enseignements Maternel et Primaire, ainsi que Secondaire, Technique et Professionnel.  Créer l’Agence pour la Qualité et l’Évaluation dans l’Enseignement Supérieur mettant en place des procédures internes et systèmes d’évaluation permettant aux établissements de l’enseignement supérieur d’atteindre un niveau d’excellence académique.  Créer une Zone Franche du Savoir et de l’Innovation en partenariat avec le secteur privé et écoles internationales pour soutenir les écoles prioritaires, la recherche et les incubateurs. |  |
| **Environnement** | Rétablir la subvention du prix d’achat du gaz à usage domestique au profit des ménages.  Voter une loi pour interdire à court terme l’usage de sachets non biodégradables.  Faire construire en partenariat avec le secteur privé des usines de fabrication de sachets biodégradables.  Veiller à la mise en œuvre effective du principe du pollueur payeur sur toute l’étendue du territoire. |  |
| **Fiscalité** | Ouvrir les négociations entre l’État, les partenaires sociaux et le patronat pour relever significativement le SMIG.  Encourager l’auto emploi des jeunes et apporter un soutien aux jeunes entrepreneurs – exonérer les entreprises du BIC pendant les deux premières années.  Supprimer les droits sur les successions – pour les successions de biens, meubles, et immeubles. Fixer un barème fixe pour les frais de notaires.  Accélérer la transformation de permis d’habitation en certificat de propriété foncière (titre foncier) à coût réduit.  Exonérer les droits de douane et la TVA à l’importation de véhicules neufs pour les sociétés et établissements de transports de marchandises. |  |
| **Médias** | Rendre effectif l’accès équitable de tous aux organes publics de presse.  Mettre en œuvre un plan d’investissement massif pour les infrastructures TIC : extension du câblage en fibre optique sur tout le territoire béninois.  Défiscaliser les activités de presse. |  |
| **Politique** | Modifier la structure de la **Cour Constitutionnelle**, ainsi que la durée du mandat et le mode de désignation de ses membres, de manière à assurer son indépendance vis-à-vis des institutions dont elle est chargée de contrôler les actes. À cet effet, le Président de la République et le Bureau de l’Assemblée Nationale n’auront plus à designer les membres de la Cour Constitutionnelle.  Le Président de la **Cour Suprême** ne sera plus nommé par le Président de la République, mais élu par les membres de la Cour Suprême. La Chambre des Comptes sera retirée de la Cour Suprême et érigée en institution constitutionnelle de la République dénommée Cour des Comptes. Le Président de la Cour des Comptes sera élu par les membres de la Cour des Comptes.  Le Président de la **Haute Autorité de l’Audiovisuel et de la Communication (HAAC)** ne sera plus nommé par le Président de la République, mais élu par ses pairs parmi les professionnels des médias.  Instaurer dès 2016 une allocation annuelle correspondant à 0.5% minimum des ressources propres de l’État, à répartir entre les **partis politiques** représentatifs au prorata de leur poids électoral pondéré par la répartition géographique de ce poids.  Instaurer le mandat unique pour la **présidence de la république**, et introduire les conditions d’éligibilité suivantes: n’avoir jamais été Président de la République du Bénin à l’exception des intérims assurés par le Président de l’Assemblée Nationale ou le Président de la Cour Constitutionnelle.  **Interdire tout ce qui concourt au culte de la personnalité du Président de la République**, notamment: louanges publiques, marches publiques de remerciement et de soutien, affichage de l’image du Président dans les lieux publics. |  |
| **Protection sociale** | Mettre en place une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles des concernés complétées par une subvention de l’État.  Mettre en place une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des exploitants agricoles, artisans, petits commerçants et artistes.  Mettre en place un système d’identification biométrique. |  |
| **Santé** | Prendre des mesures incitatives (financières, fiscales, etc.) pour favoriser l’implémentation par le secteur privé de centres de diagnostic (laboratoire biomédical, imagerie médicale, etc.).  Mettre en place dans le cadre de partenariats public-privé : Un laboratoire national de recherche de grande renommée en pharmacie pour capitaliser les atouts nationaux de la pharmacopée et un centre hospitalo-universitaire de référence internationale.  Mettre en place de manière effective un dispositif d’assurance maladie permettant l’accès au plus grand nombre aux soins de santé. |  |
| **Sécurité, Défense & Surveillance** | Améliorer le cadre de vie dans les casernes à travers un programme d’investissement dans les infrastructures.  Mettre en œuvre un déploiement efficace des Forces de Défense aux frontières pour une meilleure surveillance du territoire.  Restructurer, former et équiper les services du renseignement de manière à privilégier, en lieu et place du renseignement politique exclusif, les renseignements de surveillance du territoire et d’ordre sécuritaire au service des populations prioritairement. |  |
| **Sport** | Instaurer dans les chefs-lieux des départements, à travers les contrats État-Communes, des Associations Sportives Départementales subventionnées. Ces dernières auront l’obligation de créer et d’entretenir des équipes départementales dans les quatre disciplines ci-après au minimum : athlétisme, football, basketball et handball. |  |
| **Technologies de l’information et de la communication (TIC)** | Accélérer l’informatisation, l’archivage numérique et la dématérialisation dans l’administration publique pour :   * Faciliter le passage d’une administration d’autorisation à une administration de déclaration. * Etre plus efficace dans le traitement rapide des demandes et procédures courantes (documents administratifs, état civil, registre de commerce, etc.). * Garantir la fiabilité de l’information et favoriser la transparence dans l’application des procédures administratives. * Former les agents de l’administration à l’usage quotidien des TIC et favoriser l’échange d’informations entre les administrations. * Favoriser l’information, les déclarations et le paiement en ligne des taxes et impôts. |  |
| **Tourisme** | Faire appel à l’expertise internationale pour :   * Évaluer le patrimoine touristique. * Élaborer les projets touristiques spécifiques. * Identifier les partenaires, investisseurs et/ou financiers et/ou opérateurs pour les divers projets.   Patrimoine culturel et artistique Vaudou   * Sensibiliser les responsables des cultes Vaudou sur la valeur touristique et économique du patrimoine Vaudou. * Construire dans les régions des arènes pour des parades publiques et pour l’expression de l’art et de la culture Vaudou. * Instaurer le festival Vaudou à caractère international.   Implanter une zone balnéaire sur la côte maritime Cotonou – Grand Popo. |  |
| **~~Diaspora~~** | [Cf. diplomatie & coopération internationale] |  |